

CONTRATS NON RÉCLAMÉS (OU EN DÉSHÉRENCE) BILAN 2019

Inora Life France publie dans ce document, conformément à la loi¹, **le bilan d'application, pour l'année 2019, des dispositifs de lutte contre les contrats d'assurance non réglés (dispositifs dénommés Agira 1 et Agira 2²)**.

Chaque année ce bilan sera enrichi jusqu'à présenter en 2021 le bilan des 5 dernières années.

Tableau 1 - PORTANT APPLICATION DES ARTICLES L. 132-9-3-1 ET L. 132-9-4 DU CODE DES ASSURANCES (ARRETE DU 24 JUIN 2016)

Année	NOMBRE DE CONTRATS Ayant donné lieu à instruction/recherche par l'entreprise d'assurance.	NOMBRE D'ASSURES centenaires non décédés, y compris ceux pour lesquels il existe une présomption de décès.	MONTANT ANNUEL (toutes provisions techniques confondues) des contrats des assurés centenaires non décédés.	NOMBRE de contrats classés "sans suite" par l'entreprise d'assurance.	MONTANT ANNUEL des contrats classés "sans suite" par l'entreprise d'assurance.
2019	26	1	0,04 M€	0	0
2018	9	1	0,04 M€	0	0
2017	12	1	0,04 M€	0	0
2016	8	1	0,04 M€	0	0

- Au cours de l'année 2019, Inora Life France a traité 26 contrats pour lesquels le décès de l'assuré, détecté via AGIRA 1 ou AGIRA 2, était connu depuis plus de 6 mois.
- Le portefeuille d'Inora Life France comporte 1 centenaire. Cette personne est en vie ou son décès n'a pas été confirmé. Le montant des capitaux des contrats de ce centenaire représente 0,04 million d'euros.
- Aucun dossier n'a été classé « sans suite » en 2019.

¹ Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence, dite loi Eckert.

² Les assureurs ont mis en place via la plateforme « AGIRA » un dispositif de recherche des contrats d'assurance non réglés à la demande de bénéficiaires éventuels (Agira 1) ou en s'informant régulièrement de l'éventuel décès d'un assuré (Agira 2).

Inora Life France, Succursale pour la France de **Inora Life Designated Activity Company**, SIRET 434 487 757 00040 – R.C.S. Paris 434 487 757

Gestion des contrats
C/O SOGECAP
42 boulevard Alexandre Martin
45057 Orléans Cedex1
France

Adresse de l'établissement
9 avenue Philippe Auguste
75011 Paris
France

Tableau 2 - PORTANT APPLICATION DES ARTICLES L. 132-9-2 ET L. 132-9-3 DU CODE DES ASSURANCES (ARRETE DU 24 JUIN 2016)

Année	MONTANT ANNUEL et nombre de contrats dont l'assuré a été identifié comme décédé (article L.132-9-2)	NOMBRE DE CONTRATS capitaux réglés et montant annuel (article L.132-9-2)	NOMBRE DE DECES CONFIRMES d'assurés / nombre de contrats concernés / montant des capitaux (capitaux décès et capitaux constitutifs de rentes) à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3	MONTANT DE CAPITAUX intégralement réglés dans l'année aux bénéficiaires/nombre de contrats intégralement réglés aux bénéficiaires à la suite des consultations au titre de l'article L.132-9-3
2019	0	0	10 décès confirmés, 12 contrats, 0,3 M€	0,1 M€ pour 5 contrats
2018	0	0	14 décès confirmés, 17 contrats, 0,5 M€	0,2 M€ pour 8 contrats
2017	0	0	9 décès confirmés, 10 contrats, 0,2 M€	0,3 M€ pour 15 contrats
2016	0	0	18 décès confirmés, 20 contrats, 0,6 M€	0,5 M€ pour 17 contrats

➤ **Colonnes 1 et 2 : AGIRA 1**

En 2019, Inora Life France n'a pas détecté de décès de ses assurés suite à d'éventuelles sollicitations de l'Agira par des bénéficiaires.

➤ **Colonnes 3 et 4 : AGIRA 2**

En 2019, Inora Life France a détecté 10 décès de ses assurés suite à interrogation du RNIPP, qui représentent 0,3 million d'euros à régler.

En 2019, 5 de ces contrats ont été réglés pour 0,1 million d'euros

Inora Life France, Succursale pour la France de **Inora Life Designated Activity Company**, SIRET 434 487 757 00040 – R.C.S. Paris 434 487 757

Gestion des contrats

C/O SOGECAP
42 boulevard Alexandre Martin
45057 Orléans Cedex1
France

Adresse de l'établissement

9 avenue Philippe Auguste
75011 Paris
France